



Municipalité
Mont-Saint-Pierre

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE

MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 5 juin, à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - André Daraïche

Siège # 2 - Marise Ouellet

Siège # 3 – Colette Réhel

Siège # 4 - Alain Gagnon

Siège # 5 - Claude Cloutier

Siège # 6 - Yannick Ouellet

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame Marie-Eve Tanguay, directrice générale, et greffière trésorière assiste également à cette séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

[61-06-24]

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - CORRESPONDANCE

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

04.01 - Séance ordinaire du 6 mai 2024

05 - TRÉSORERIE

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

05.02 - Rémunération des élus

05.03- Contrôle et suivi budgétaire

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS- TOURISME

- 10.01-** Participation 4-7 à la population de la Station Montagne sur Mer
- 10.02-** Participation au concours de la Station Montagne sur Mer

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13 - LÉGISLATION

- 13.01** - Représentant de la municipalité aux rencontres des maires de la MRC Haute Gaspésie

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE André Daraïche

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale ne dépose aucun document d'information aux membres du conseil.

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

[62-06-24] **04.01 - Séance ordinaire du 6 mai 2024**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE Claude Cloutier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05 - TRÉSORERIE

[63-06-24]

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

ATTENDU que la directrice générale, greffière et trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gagnon

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 06-2024 totalisant 90 688.55\$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

D'autoriser la trésorière à faire le nécessaire pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[64-06-24]

05.02 - Rémunération des élus

ATTENDU que l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement

240-2024 la rémunération des élus a été donnée par Yannick Ouellet à la séance du 6 mai 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Ouellet

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[65-06-24]

05.03 - Contrôle et suivi budgétaire

Règlement 241-2024 contrôle et suivi du budget.

Avis de motion est donné par le conseiller Marise Ouellet à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure *Règlement 241-2024 Suivi et contrôle budgétaire*

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le projet de règlement, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

[66-06-24] **10.01** - Participation 4-7 à la population de la Station Montagne sur Mer

ATTENDU QUE la Station Montagne sur Mer nous a approchés afin de participer à l'évènement ;

ATTENDU QUE seuls les citoyens de Mont-Saint-Pierre sont invités;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE PARTICIPER au 4-7 du 8 juin en faisant don de bouchées et boissons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[67-06-24] **10.02** - Participation au concours de la Station Montagne sur Mer

ATTENDU QUE nous avons reçu une proposition de l'agence de marketing pour une collaboration avec la Station de Montagne sur Mer ;

ATTENDU QUE c'est un concours et qu'il faut donner un prix;

ATTENDU QUE seul le camping peut offrir un prix;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Rehel

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'OFFRIR dans le cadre du concours, deux nuitées au camping sur un terrain 3 services à la saison 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

[68-06-24]

13 - LÉGISLATION

13.01 Représentant de la municipalité aux rencontres des maires de
- la MRC Haute Gaspésie

ATTENDU QUE M. Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre a été nommé préfet suppléant de la MRC Haute-Gaspésie lors de la séance ordinaire du 8 mai 2024 ;

ATTENDU QUE M. Magella Emond, sera préfet suppléant pour la période du 12 mai 2024 au 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Réhel

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER le maire suppléant pour représenter la municipalité lors de cesdites séances lorsque le maire fera les fonctions de préfet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - VARIA

- Corvée ménage 15 juin 2024
- Journée de la Gaspésie
- Dossier Caribou
- Carte géographique au mur

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 :42 à 19 :45.

- Gratuité 4-7 8juin 24
- Arbre au bureau de poste, couper

[69-06-24]

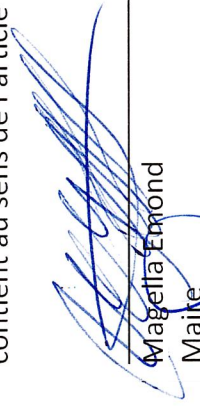
17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
SUR UNE PROPOSITION DE André Daraïche

IL EST RÉSOLU Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

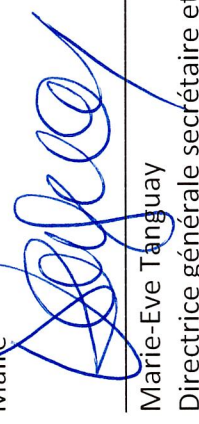
QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Magella Emond
Maire



Marie-Eve Tanguay
Directrice générale secrétaire et trésorière

